

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/05/21/2021041951/justel>

Dossier numéro : 2021-05-21/10

Titre

21 MAI 2021. - Décret portant assentiment à l'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République socialiste du Vietnam, d'autre part, signé à Hanoi le 30 juin 2019

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 08-06-2021 page : 57358

Entrée en vigueur : 18-06-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière communautaire et régionale.

[Art. 2](#). L'accord de protection des investissements entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République socialiste du Vietnam, d'autre part, signé à Hanoi le 30 juin 2019, sortira son plein et entier effet.

[Art. 3](#). Les modifications et les mesures transitoires adoptées sur la base de l'article 4.21, alinéa 5, de l'accord de protection des investissements, sortiront leur plein et entier effet.